



m

EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

19^e séance du mardi 23 juin 2020

Présidence de M^{me} Eliane Aubert, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Préavis N° 2020/06 de la Municipalité, du 5 mars 2020 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 3'200'000.- pour financer, durant les cinq prochaines années, le Fonds pour véhicules propres et permettre ainsi de poursuivre la politique de renouvellement du parc par des véhicules non thermiques. Ces véhicules devront être recyclés selon les standards appropriés afin de s'assurer que ces véhicules ne pollueront plus ailleurs ;
2. de porter en amortissement du crédit mentionné au point 1 une subvention du Fonds pour l'efficacité énergétique équivalente en fonction des dépenses réelles.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-trois juin deux mil vingt.

La présidente :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

19^e séance du mardi 23 juin 2020

Présidence de M^{me} Eliane Aubert, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Préavis N° 2019/54 de la Municipalité, du 19 décembre 2019 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer un crédit de CHF 1'000'000.- pour la réalisation des études nécessaires à l'élaboration du programme de réhabilitation et de modernisation des ouvrages d'évacuation d'eaux ;
2. d'amortir annuellement le crédit mentionné sous chiffre 1, par la rubrique 2911.331 du budget de la Direction de la sécurité et de l'économie, Service de l'eau, évacuation ;
3. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser les intérêts y relatifs sur la rubrique 2911.390 du budget de la Direction de la sécurité et de l'économie, Service de l'eau, évacuation.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-trois juin deux mil vingt.

La présidente :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

19^e séance du mardi 23 juin 2020

Présidence de M^{me} Eliane Aubert, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Préavis N° 2019/55 de la Municipalité, du 19 décembre 2019;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 9'000'000.- pour la reconstruction de la station de pompage et du réservoir de Montalègre ;
2. de balancer les dépenses comptabilisées du compte d'attente n° 2910.581.287 ouvert pour couvrir les études préliminaires, sur le crédit d'investissement mentionné sous chiffre 1 ;
3. d'amortir annuellement le crédit mentionné sous chiffre 1, en fonction des dépenses réelles dans l'année, par la rubrique 2910.331 du budget de la Direction de la sécurité et de l'économie, Service de l'eau, eau potable ;
4. de prélever un montant équivalent à la charge d'amortissement mentionnée au point n° 3 sur le fonds de réserve et de renouvellement du Service de l'eau ;
5. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser les intérêts y relatifs sur la rubrique 390 du Service de l'eau ;
6. de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1 ci-dessus les éventuelles subventions de l'ECA ou de l'attribuer au fonds de réserve et de renouvellement du Service de l'eau rubrique 2910.2820.4 si le crédit est déjà amorti.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-trois juin deux mil vingt.

La présidente :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

19^e séance du mardi 23 juin 2020

Présidence de M^{me} Eliane Aubert, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis N° 2020/02 de la Municipalité, du 23 janvier 2020;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'870'000.- pour la construction d'un nouveau puits de chute sur le réseau d'évacuation des eaux, dans le parc des Vignes d'Argent ;
2. de balancer les dépenses comptabilisées du compte d'attente n° 2911.581.282, ouvert pour couvrir les études préliminaires, sur le crédit d'investissement mentionné sous chiffre 1 ;
3. d'amortir annuellement le crédit mentionné sous chiffre 1, par la rubrique 2911.331 du budget de la Direction de la sécurité et de l'économie, Service de l'eau, évacuation ;
4. de faire figurer sous la rubrique 2911.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 1.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-trois juin deux mil vingt.

La présidente :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

19^e séance du mardi 23 juin 2020

Présidence de M^{me} Eliane Aubert, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Préavis N° 2020/07 de la Municipalité, du 19 mars 2020;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit du patrimoine administratif de CHF 1'000'000.-, y compris frais de personnel interne et intérêts intercalaires, pour la rénovation du bâtiment de Chauderon 25 ;
2. d'autoriser la Municipalité à calculer et enregistrer les charges d'intérêts et d'amortissements relatives à ce crédit sur les rubriques 322, respectivement 331 des Services partagés des SIL.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-trois juin deux mil vingt.

La présidente :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

19^e séance du mardi 23 juin 2020

Présidence de M^{me} Eliane Aubert, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Préavis N° 2020/12 de la Municipalité, du 9 avril 2020;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de transférer l'aménagement hydroélectrique de Lavey du patrimoine administratif au patrimoine financier des Services industriels, ainsi que les parcelles nos 1'839 sur la Commune de Bex, n° 210 sur la Commune de Collonges, nos 322, 326, 399, 821, 841 et 853 sur la Commune de Lavey-Morcles et n° 1'620 sur la Commune de Saint-Maurice, à la valeur comptable au 31 décembre 2019 ;
2. de transférer les crédits suivants du patrimoine administratif au patrimoine financier : les préavis N° 2012/26 et N° 2015/89, ainsi que le compte d'attente 2018/CA1 ;
3. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine financier de CHF 5'100'000.- pour la campagne de révision des pales et manteaux et pour la réalisation des travaux de révision des alternateurs des trois groupes de production de l'aménagement ;
4. d'amortir ce crédit au fur et à mesure des dépenses annuelles par prélèvement sur le fonds de réserve et de renouvellement de Lavey.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-trois juin deux mil vingt.

La présidente :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

19^e séance du mardi 23 juin 2020

Présidence de M^{me} Eliane Aubert, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Vincent Brayer et consorts : «*Changer la ville pour préserver le Climat : projet pilote de captation de CO2 à l'usine TRIDEL*»
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-trois juin deux mil vingt.

La présidente :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

19^e séance du mardi 23 juin 2020

Présidence de Mme Eliane Aubert, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M^{me} Aude Billard (soc.) et consorts : « *Aménagements routiers pour séparer mobilité piétonne, cycliste et automobile* » ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-trois juin deux mil vingt.

La présidente :

Le secrétaire :



E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

19^e séance du mardi 23 juin 2020

Présidence de Mme Eliane Aubert, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M^{me} Karine Roch (Les Verts) et consorts : « *Pour des pratiques d'entretien des espaces verts et des espaces publics réellement respectueuses des insectes et de la biodiversité* »
- oui la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-trois juin deux mil vingt.

La présidente :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

19^e séance du mardi 23 juin 2020

Présidence de Mme Eliane Aubert, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Valéry Beaud (Les Verts) et consorts « *Rééquilibrons les emprises sur le domaine public en faveur de la mobilité douce et de la convivialité* » ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-trois juin deux mil vingt.

La présidente :

Le secrétaire :



E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

19^e séance du mardi 23 juin 2020

Présidence de Mme Eliane Aubert, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Vincent Brayer (soc.) et consorts « *Lausanne demain, une ville plus solidaire : vers une rationalisation du plan des investissements favorisant l'économie locale* » ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-trois juin deux mil vingt.

La présidente :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

19^e séance du mardi 23 juin 2020

Présidence de M^{me} Eliane Aubert, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de M. Ilias Panchard et consorts : « Crise humanitaire à Lesbos : Lausanne solidaire des réfugiés ? » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution de l'interpellateur, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité fasse prochainement part à la Confédération de sa volonté d'accueillir sur le territoire communal des réfugiés actuellement bloqués sur les îles de la mer Egée, en particulier des familles et des mineures non accompagnés. »

ainsi que la résolution de l'interpellateur, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité apporte une aide à la hauteur de ses moyens pour améliorer la situation sanitaire et humanitaire dans les camps de réfugiés des îles de la mer Egée. »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-trois juin deux mil vingt.

La présidente :

Le secrétaire :



E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

19^e séance du mardi 23 juin 2020

Présidence de M^{me} Eliane Aubert, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de Ilias Panchard (Les Verts) et consorts : « *Crise du Coronavirus : quelles conditions de travail pour les employé-e-s de la Ville ?* » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-trois juin deux mil vingt.

La présidente :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

19^e séance du mardi 23 juin 2020

Présidence de M^{me} Eliane Aubert, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de Mme Florence Bettschart Narbel (PLR) et consorts : « *Apprentissage à Lausanne : que va faire la Ville pour aider les apprentis ?* » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution de l'interpellatrice, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité soutienne l'engagement d'apprentis en coordination avec les associations économiques par des mesures incitatives pour les entreprises lausannoises (par exemple, aides administratives, contacts écoles-entreprises, etc.) »

ainsi que la résolution de l'interpellatrice, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité l'informe s'agissant de la création de places d'apprentissage au sein de l'administration lausannoise, notamment dans quels services ces nouvelles places sont créées, et du suivi du programme. »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-trois juin deux mil vingt.

La présidente :

Le secrétaire :



E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

19^e séance du mardi 23 juin 2020

Présidence de M^{me} Eliane Aubert, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de Mme Laura Manzoni (EàG) et consorts : « *COVID-19 : confiné au printemps, à la rue en été ?* »
;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution de l'interpellatrice, disant :

« *Le Conseil communal souhaite que la Ville s'engage à fournir une aide afin que personne ne soit expulsé suite à un retard de paiement du loyer lié à la période de confinement.* »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-trois juin deux mil vingt.

La présidente :

Le secrétaire :